

licence de mécanicien C aéronefs autres que lourds

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **20/11/2003**

Mots clés : **aéronefs autre que lourds**, **mécanicien**, **certification**, **entretien base**

Identification

Identifiant : **2023**

Version du : **18/04/2016**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Règlement n °1321/2014 de la Commission du 26 novembre 2014 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Certification de l'aéronef complet après opérations d'entretien en base en organisme agréé PART 145.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

- culture aéronautique incluant mathématique, physique
- connaissance générale des systèmes d'aéronefs autres que lourds
- préparation et organisation des chantiers d'entretien
- suivi des chantiers d'entretien
- aptitude au travail en équipe

Modalités générales

Le candidat à la licence C aéronefs autres que lourds doit être titulaire d'une licence B1, B2 ou B3 depuis au moins 3 ans. A défaut; il doit détenir un diplôme reconnu pour la licence C. Il doit en outre justifier de 3 ans d'expérience professionnelle d'entretien d'aéronefs autres que lourds.

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

Tous publics

Evaluation / certification

Pré-requis

Bac ou licence B1, B2 ou B3.

Compétences évaluées

compétences professionnelles.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

pas de niveau

Centre(s) de passage/certification

- DGAC

La validité est Temporaire

5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

licence

Plus d'informations

Statistiques

établies par la DGAC

Autres sources d'information

—